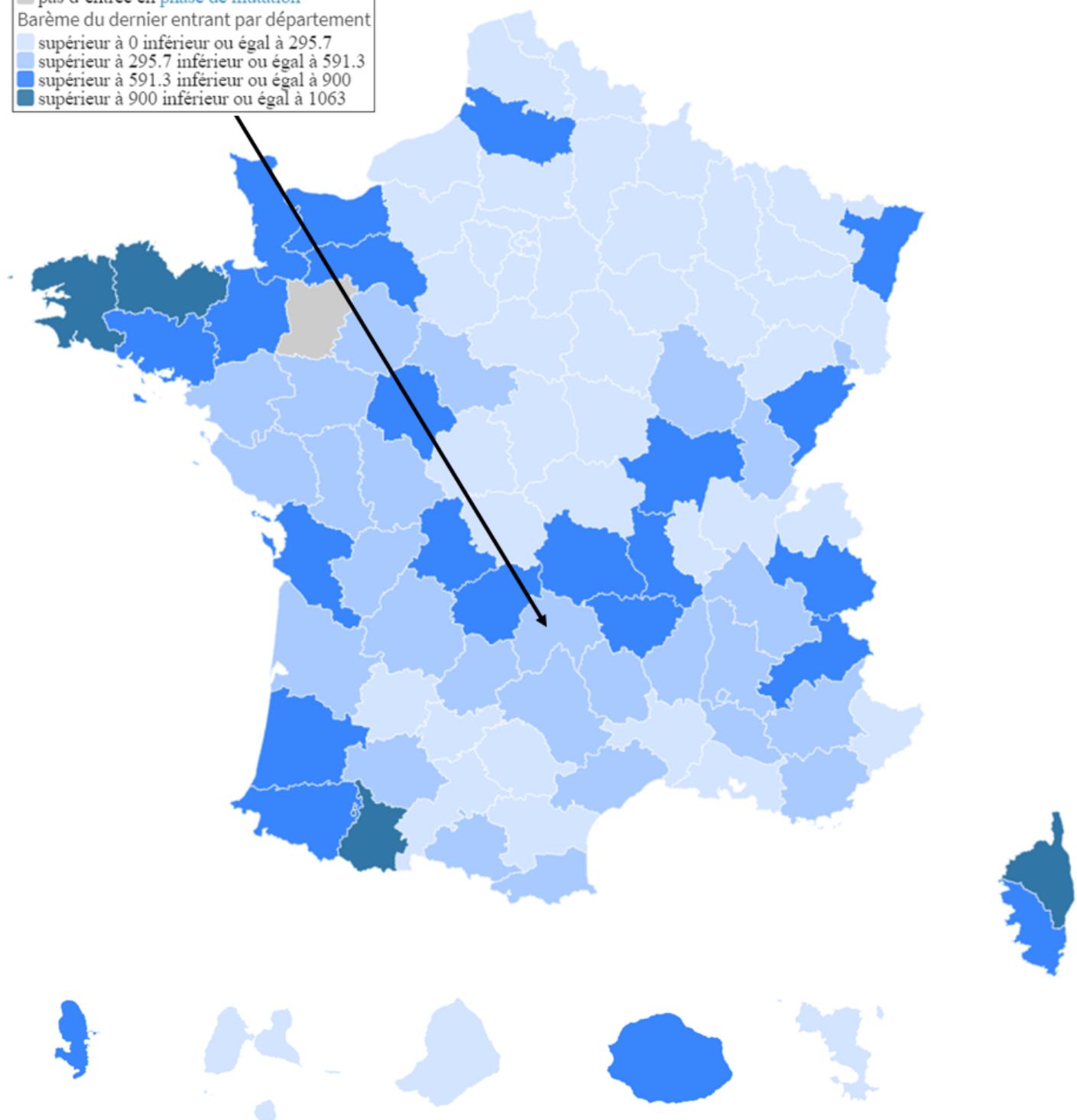


Les statistiques de la phase de mutations (M) 2021 pour le département du Cantal

	Barème du dernier entrant	Barème du dernier sortant	Nombre d'entrants	Nombre de sortants	Nombre de candidats à l'entrée	Nombre de candidats à la sortie
CANTAL	584	65	8	8	137	23

pas d'entrée en phase de mutation
 Barème du dernier entrant par département
 supérieur à 0 inférieur ou égal à 295.7
 supérieur à 295.7 inférieur ou égal à 591.3
 supérieur à 591.3 inférieur ou égal à 900
 supérieur à 900 inférieur ou égal à 1063



Un peu de technique ...

1. La phase de mutation (M)

Pour la mise en œuvre du traitement informatisé, il est désormais tenu compte d'un calibrage départemental, traduit en solde, positif ou négatif.

Les demandes de changement de département sont examinées au regard :

- des capacités d'accueil de chaque département en fonction des besoins d'enseignement estimés par le calibrage ;
- en fonction des barèmes des candidats : le candidat au barème le plus élevé est satisfait prioritairement, à rang de vœu égal.

L

Le nombre de demandes examinées au cours de cette phase de mutation étant lié à la réalisation du solde attendu, certains candidats peuvent être bloqués en sortie lors de cette première période de traitement : les demandes sont donc en premier lieu classées par ordre décroissant de barème du 1er vœu.

Le barème du dernier candidat sortant établit la « barre » de sortie du département.

2. La phase de permutation (P)

L'ordinateur reprend ensuite l'ensemble des candidats n'ayant pas obtenu de mutation ainsi que les enseignants ayant obtenu une mutation sur un vœu autre que le 1er vœu. L'outil est conçu pour satisfaire le plus grand nombre de candidats par un système de chaînage simple ou complexe. Ces chaînages peuvent se réaliser en fonction des demandes d'entrées et de sorties formulées par les enseignants.

Un candidat ayant obtenu satisfaction en mutation sur un vœu autre que son vœu 1 peut être amélioré en phase de permutation et passer, par exemple, de son vœu 3 à son vœu 2, voire son 1er vœu.

Le maintien de la phase des permutations permet d'offrir des possibilités supplémentaires sans incidence sur les capacités d'accueil de chaque département.